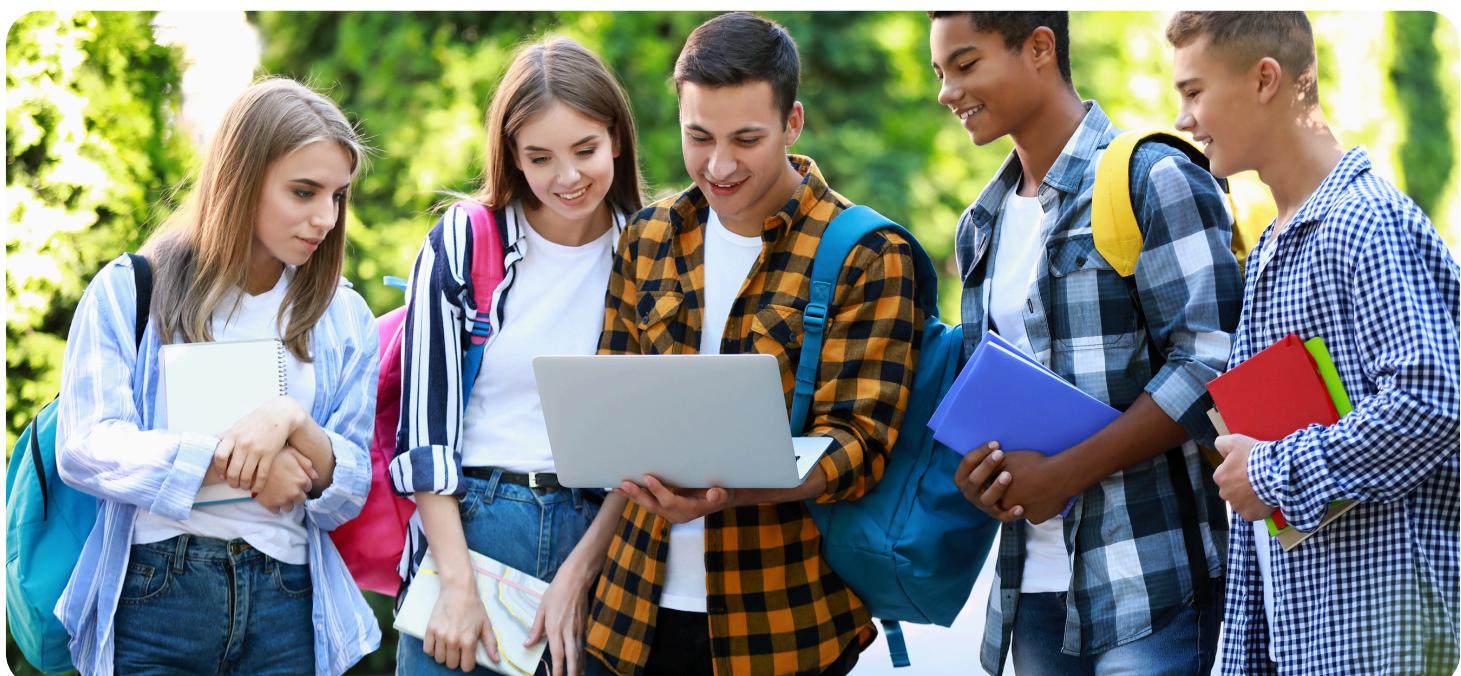


EN ROUTE VERS...

cnfet•P
La FORMATION
PARTOUT en FRANCE

LE COP EDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE
Validation des Acquis de l'Expérience



POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

- Faire reconnaître officiellement ses compétences
- Obtenir une certification en cohérence avec son niveau de responsabilité
- Obtenir un niveau de qualification permettant l'accès à une formation de niveau supérieur (ou de s'inscrire à un concours)
- Envisager une évolution professionnelle
- Développer sa confiance en soi



LA VAE

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La **Validation des Acquis de l'Expérience** est un processus qui permet de valoriser un parcours professionnel acquis par l'expérience.

→ Analyser son parcours professionnel et faire l'inventaire de ses savoir-faire en lien avec son activité et en rapport avec la certification visée.

- rédiger un dossier d'une quarantaine de pages attestant son expérience et ses compétences.
- présenter la preuve de son expérience et de ses compétences devant un Jury de professionnels au cours d'un entretien de 45 minutes à 1 heure : présentation du dossier (environ 15mn), questions du jury (environ 30 mn), étude de cas vidéo (5/10 mn)

Il est possible de valider son titre dans sa globalité ou partiellement (un ou plusieurs blocs).

La VAE est un moyen de valoriser ses expériences et implique d'avoir du temps à y consacrer car le travail personnel à fournir peut être important.

"LA CONNAISSANCE S'ACQUIERT
PAR L'EXPÉRIENCE, TOUT LE RESTE
N'EST QUE DE L'INFORMATION."
A. EINSTEIN

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

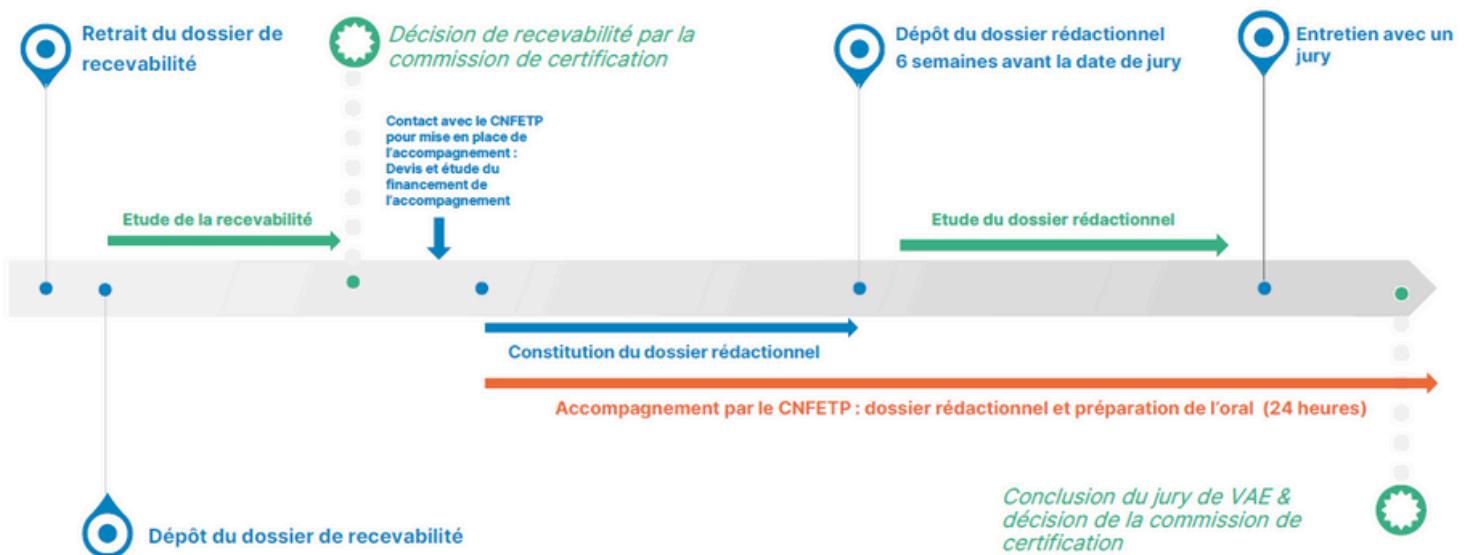
La VAE est ouverte à toute personne salariée, non salariée, en recherche d'emploi, bénévole, quels que soient son âge et son niveau de formation.

Pré-requis :

- Justifier d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle en lien avec la certification CQP Educateur de Vie Scolaire (CQP EVS)
- Avis de recevabilité positif émis par la Commission de certification

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE VAE ?

Durée : environ 9 à 12 mois



LE MÉTIER D'EDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE

L'éducateur de la vie scolaire est chargé de **l'organisation** et de **l'animation** dans le cadre des Institutions d'Enseignement privé. Il assure la surveillance générale à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (y compris, le cas échéant, en internat).

Il **accompagne** les élèves dans la réalisation de leur travail, assure un premier niveau de gestion (absences, retards, tâches administratives...), participe à la conception et à l'animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs.

QU'EST-CE QUE LE CQP EDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle valident des compétences spécialisées dans un métier. Ils répondent aux besoins spécifiques des entreprises et salariés d'une branche professionnelle.

Le CQP Educateur de Vie Scolaire, de niveau 4, est délivré par la CPN EEP Formation et enregistré au répertoire RNCP depuis le 17/03/2021 sous le numéro 35431.

[Lien vers la fiche descriptive du CQP](#)



Il est organisé en 4 blocs de compétences :

- Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement
- Accompagner des élèves dans leur vie scolaire
- Proposer et animer des projets à destination d'élèves
- Accompagner des actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire



LES DÉBOUCHÉS ET EMPLOIS ACCESSIBLES

Les débouchés

Le secteur d'activité concerné est le secteur associatif type loi 1901, dans des établissements scolaires privés sous contrat et des établissements agricole privés sous contrat. L'enseignement Privé sous contrat est composé d'établissements scolaires d'enseignement qui assurent la formation initiale (maternelle, primaire, secondaire, enseignement post-bac, CFA) et la formation continue (Centre de Formation Continue).

Emplois accessibles :

Educateur de vie scolaire, Surveillant (externat ou internat), Assistant d'éducation, Référent internat, Employé de vie scolaire.

NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE EN DÉTAILS

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Informier sur la démarche VAE et apporter une aide méthodologique au candidat pour :

- S'approprier le référentiel de compétences du CQP visé
- Décrire et analyser ses activités et expériences
- Analyser les compétences acquises à travers son expérience
- Formaliser son dossier de VAE au regard des attentes du certificateur
- Formaliser par écrit ses compétences et apporter la preuve de leur maîtrise par des éléments factuels
- S'affirmer dans sa pratique professionnelle et argumenter face à un jury
- En cas de validation partielle, étudier les actions à mettre en œuvre pour l'accès à la validation totale.

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

→ 24 heures réparties sur une période de 6 à 12 mois.

Rythme et durée des séances adaptés au candidat.

En cas de validation partielle ou de non-validation du CQP par le Jury VAE, un accompagnement Post-jury peut être mis en œuvre à la demande du candidat. Sa durée est adaptée au besoin du candidat.

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

ENTRETIEN D'ANALYSE
DE PARCOURS
2 HEURES

ATELIERS
MÉTHODOLOGIQUES
9 HEURES

ACCOMPAGNEMENT
INDIV. À L'EXPLICATION
DES ACTIVITÉS
6 HEURES

PRÉPARATION À
L'ENTRETIEN AVEC LE
JURY
6 HEURES

ENTRETIEN BILAN
(POST-JURY)
1 HEURE

NOS MÉTHODES, NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un parcours individualisé alternant des temps en collectif et un accompagnement personnalisé.
- Une alternance de séances en présentiel et en distanciel.
- La mise à disposition de notre ENT avec assistance technique si besoin.
- Des accompagnateurs formés à l'analyse des référentiels métiers et certifications et à la méthodologie d'accompagnement.
- Bilan oral à chaque fin de séance et échanges réguliers avec l'accompagnateur/trice afin de prévenir le décrochage des candidats

Personnalisation du parcours possible en fonction des besoins identifiés et d'éventuelles situations de handicap.



NOTRE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE EN DÉTAILS

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat à :

- Décrire son activité
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- Examiner le travail réel et non le travail prescrit
- Prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences
- Structurer et organiser sa pensée

Estimation du temps de travail personnel : entre 30 et 50 heures selon le parcours du candidat.

EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Évaluation de l'atteinte des objectifs par un questionnaire complété conjointement avec l'accompagnateur/trice.
- Recueil de la satisfaction du bénéficiaire

LE COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT, LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Coût : 1608€ (67€/heure)

Plusieurs situations :

- La demande d'accompagnement VAE est une démarche individuelle : possibilité d'auto-financement.
- L'accompagnement est mis en œuvre avec l'accord de votre employeur : différentes modalités de financement existent.



RETROUVEZ CETTE OFFRE SUR LE SITE

MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR



POUR EN SAVOIR PLUS....
CONTACTEZ-NOUS



Mandy CROENNE

mcroenne@cnfetp.com - 03 20 10 31 96
www.cnfetp.com

Lille 238 rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE ① 03 20 10 31 90 ✉ contact-lille@cnfetp.com	Lyon 2 rue de l'Oratoire 69300 CALUIRE ET CUIRE ① 04 72 38 80 70 ✉ contact-lyon@cnfetp.com	Nantes 47 rue François Bruneau 44000 NANTES ① 02 40 32 88 00 ✉ contact-nantes@cnfetp.com
---	--	--